Detail Actualité

29 juillet 2014 - 04 : 35

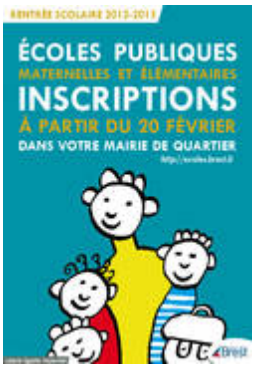

14/02/2012

Inscriptions dans les écoles publiques de Brest : le mode d'emploi

Jeunesse / Education

C'est le 20 février 2012 que débutera la campagne officielle d'inscription des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Brest.

Dès le 20 février 2012, vous pouvez inscrire votre enfant dans une école publique brestoise pour la rentrée scolaire de septembre 2012.
Les démarches sont simples et se font auprès de votre mairie de quartier ou à la mairie centrale.
Muni du certificat d'inscription qui sera délivré par la mairie, vous serez invités à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école qui procèdera à l'admission de l'élève.

Quels enfants sont concernés ?

- les enfants n'ayant jamais été scolarisés
- les enfants venant d'une autre commune et qui feront leur première rentrée scolaire à Brest
- les élèves changeant d'école sur Brest, qu'ils aient déjà été scolarisés dans une autre école publique ou une école privée de la ville

Quels documents fournir ?

- le livret de famille ou l'acte de naissance de votre enfant
- un justificatif de votre domicile
- un certificat de radiation de l'ancienne école, si votre enfant est déjà scolarisé

Informations complémentaires concernant le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire, les périmètres scolaires, les inscriptions d'élève non-domicilié à Brest, les inscriptions d'un enfant de 3 ans ou de moins de 3 ans, les inscriptions en classes bilingues français-breton ou à l'école Freinet, les horaires des

mairies à l'adresse suivante :
http://www.brest.fr/jeunesse-education/ecoles-maternelles-et-primaires/inscriptions-dans-les-ecoles-publiques